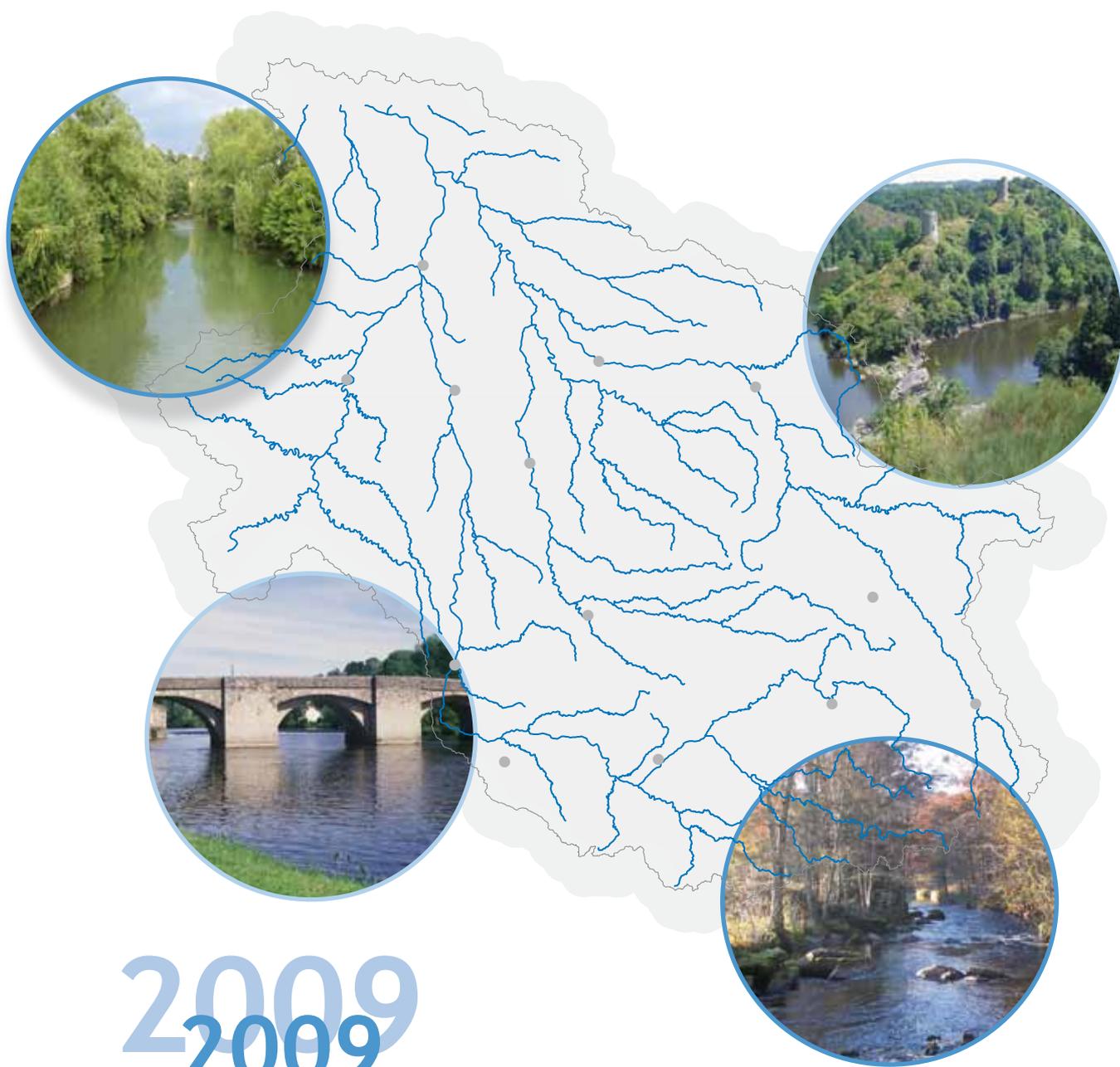


Rapport d'activité

Rapport d'activité



2009
2009

Edito



Après 2 années de fonctionnement, la reconnaissance de l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne) auprès des acteurs de l'eau du bassin est désormais manifeste. Cette reconnaissance, imputable au soutien des délégués de l'Etablissement et à l'implication de l'équipe administrative et technique, résulte également de la stratégie d'action de la structure qui consiste à décliner une vision globale de la gestion de l'eau à l'échelon local.

Ainsi, la contribution à la reconquête de la ressource en eau et des milieux aquatiques s'est traduite en 2009, par de nombreuses prestations d'assistance auprès des maîtres d'ouvrage dans le cadre de contrats territoriaux, de contrats de rivière ou de projets plus ponctuels. Ces soutiens techniques, administratifs ou juridiques ont contribué à l'aboutissement de plusieurs projets significatifs. Un autre facteur de reconnaissance concerne les actions régulières de communication et de sensibilisation, en particulier à destination des élus des communes.

L'année 2009 aura également été marquée par le chantier d'envergure de la révision du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Vienne, qui a notamment mobilisé plus de 600 acteurs dans le cadre d'un appel à contribution. Ce travail conséquent, ancré sur les préoccupations de terrain, devrait aboutir à une actualisation et une amélioration globale du document en milieu d'année 2010. Dans le cadre de la révision du SAGE des études particulières ont été menées, comme l'identification des ZHIEP (Zones Humides d'Intérêt Environnemental Particulier). L'EPTB Vienne est l'une des premières structures à avoir travaillé sur cette thématique et ses compétences dans ce domaine sont désormais reconnues au delà de son périmètre d'intervention.

Dans un contexte où la mise en œuvre du programme de mesure annexé au SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) Loire-Bretagne apparaît décisive pour satisfaire l'atteinte du bon état écologique des masses d'eaux, l'EPTB Vienne entend résolument poursuivre en 2010 l'action engagée en faveur de la mobilisation des acteurs et de l'émergence de projets sur le territoire.

Je vous invite par conséquent à prendre connaissance du bilan d'activités 2009 de l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne et remercie sincèrement les services de l'Etablissement pour leur travail, les élus du comité syndical pour leur implication, ainsi que les financeurs pour leur soutien.

Le Président de l'Etablissement Public
du Bassin de la Vienne

Jean-Bernard DAMIENS

Sommaire

| | |
|--|------------|
| Edito | p.1 |
| 1. Présentation de l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne . | p.4 |
| 1.1. L'Etablissement Public du Bassin de la Vienne | p.4 |
| 1.2. Le bassin de la Vienne | p.4 |
| 1.3. Reconnaissance en EPTB | p.5 |
| 1.4. Ses missions..... | p.5 |
| 1.5. Ses élus..... | p.6 |
| 1.6. Son équipe | p.6 |
| 2. Bilan financier | p.7 |
| 3. Les principales actions de 2009 | p.8 |
| 3.1. Mise en œuvre du SAGE Vienne..... | p.8 |
| 3.2. Appui à la mise en place de procédures de gestion de l'eau sur le bassin .. | p.11 |
| 3.3. Conduite d'études structurantes sur l'ensemble du bassin | p.12 |
| 3.4. Assistance et conseil aux porteurs de projets..... | p.13 |
| 3.5. Communication et sensibilisation | p.14 |
| 3.6. Participation à des groupes de travail interrégionaux | p.15 |
| 3.7. Suivi et évaluation des procédures notamment via le tableau de bord | p.15 |

1. Présentation de l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne

1.1. L'Etablissement Public du Bassin de la Vienne

L'Etablissement Public du Bassin de la Vienne (EPTB Vienne), créé le 10 septembre 2007, a pour objectif de faciliter, à l'échelle du bassin de la Vienne (21 160 km²), l'action des collectivités et plus globalement des acteurs de l'eau, dans la mise en œuvre de la gestion de l'eau. A ce titre, il assure un rôle général de coordination, d'animation, d'information et de conseil dans ses domaines et son périmètre de compétence. Il est également chargé de la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vienne approuvé en juin 2006 et actuellement en cours de révision.

Cet établissement est un syndicat mixte ouvert regroupant les Régions Limousin et Poitou-Charentes, les Départements de la Vienne, de la Charente et les Communautés d'Agglomérations de Poitiers et du Pays Châtelleraudais.

1.2. Le bassin de la Vienne

La Vienne (372 km) prend sa source au pied du mont d'Audouze (en Corrèze) sur le plateau de Millevaches à 920 m d'altitude. Elle traverse ensuite les plateaux intermédiaires puis les bas plateaux du haut Limousin (altitude de 300 - 400 m) avant de sillonner les formations sédimentaires du Poitou et enfin de confluer avec la Loire à Candes-Saint-Martin. Ses principaux affluents sont la Creuse (255 km), le Clain (125 km) et le Taurion (103 km).

Son bassin couvre ainsi une superficie de 21 157 km² et s'étend des contreforts nord occidentaux du massif central jusqu'au val de Loire, sur les Régions Limousin, Poitou Charentes et Centre et en particulier sur les départements suivants : Corrèze, Creuse, Haute Vienne, Vienne, Charente, Deux Sèvres, Indre et Indre-et-Loire.



1.3. Reconnaissance en EPTB

Depuis la loi du 30 juillet 2003 relative aux risques technologiques et naturels, l'organisation des Établissements Publics Territoriaux de Bassin (EPTB) est officiellement reconnue.

Les traits caractéristiques des EPTB sont les suivants :

- groupement de collectivités associées en institution inter-départementale ou syndicat mixte ouvert,
- périmètre d'intervention correspondant à l'ensemble d'un bassin ou sous bassin hydrographique,
- objet visant à faciliter la gestion équilibrée de l'eau et notamment la prévention des inondations et la gestion des zones humides.

Depuis le 21 octobre 2008, le périmètre d'intervention de l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne est délimité par arrêté préfectoral en tant qu'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB).

1.4. Ses missions

● Favoriser la mise en place et coordonner les procédures de gestion intégrée de l'eau sur le bassin

Outre l'animation du SAGE Vienne, l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne s'emploie à assister les acteurs locaux souhaitant mettre en place des outils de gestion intégrée (SAGE, Contrats territoriaux, Contrats de rivières, etc.).

● Assurer la maîtrise d'ouvrage d'études structurantes sur l'ensemble du bassin

Dans le but d'améliorer les connaissances et d'orienter les actions en matière de gestion de l'eau et des milieux aquatiques, des études sont conduites sous maîtrise d'ouvrage de l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne à l'échelle du bassin versant, ou d'une partie de celui-ci.

Les informations émanant de ces études sont (sauf cas particuliers) mises à disposition des acteurs de l'eau du bassin.

Les études s'inscrivent également dans la continuité d'investigations initiées dans le cadre du SAGE Vienne telles que l'identification des zones à dominantes humides, l'inventaire des ouvrages transversaux, la gestion quantitative de la ressource...

● Suivre les actions

A l'instar de la démarche mise en œuvre pour l'évaluation des actions du SAGE Vienne, un tableau de bord est élaboré chaque année par l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne afin de renseigner les acteurs de l'eau. Cet outil est bâti à partir d'indicateurs pertinents permettant d'évaluer les bénéfices des activités entreprises sur la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

● Assurer la communication et la sensibilisation

En matière de communication, les besoins des organismes intervenants dans la gestion de l'eau sont généralement analogues. Dans une optique d'économie d'échelle, l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne peut réaliser des supports de communication répondant à des besoins collectifs ou assister des porteurs de projet dans leurs démarches en matière de communication et de sensibilisation.

En outre, l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne assure ses besoins propres en terme de communication et valorisation de ses actions. L'utilisation d'une base de données et d'un Système d'Information Géographique permet d'assurer une valorisation et une diffusion des données environnementales du bassin de la Vienne (site internet, tableau de bord, etc.).

● Apporter conseils et assistance aux porteurs de projets

L'objectif de cette mission est d'accompagner les maîtres d'ouvrage pour faciliter la mise en œuvre de leurs projets en matière de gestion de l'eau.

Les besoins des porteurs de projet étant très diversifiés, il est proposé de développer des prestations de conseils dans les domaines technique, juridique, administratif en réponse à des interrogations ponctuelles (relecture de documents administratifs, marchés, recherche juridique...).

1.5. Ses élus

L'Établissement Public du Bassin de la Vienne est administré par un comité syndical composé de 8 délégués élus désignés par les collectivités adhérentes.

• Composition du bureau du syndicat

| | |
|-----------------------------|---------------------|
| Président | Jean-Bernad DAMIENS |
| 1er Vice-Présidente | Béatrice DUFOUR |
| 2ème Vice-Présidente | Marie LEGRAND |
| 3ème Vice-Président | Jean-Pierre JARRY |
| Secrétaire | Evelyne AZIHARI |



Comité syndical de l'EPTB Vienne

• Composition du Comité Syndical

| Collectivité | Titulaires | Suppléants |
|--|----------------------|--------------------|
| Région Limousin | Jean-Bernard DAMIENS | Monique COMPAIN |
| | Béatrice DUFOUR | Christian AUDOUIN |
| Région Poitou-Charentes | Marie LEGRAND | Reine-Marie DELAGE |
| | Serge MORIN | Georges STUPAR |
| Département de la Vienne | Jean Pierre JARRY | Jean Claude CUBAUD |
| Département de la Charente | Gérard DESOUHANT | Claude BURLIER |
| Communauté d'agglomération du pays Chatelleraudais | Evelyne AZIHARI | Jean-Claude BONNET |
| Communauté d'agglomération de Poitiers | Jean-Daniel BLUSSEAU | Anthony SIRAUT |

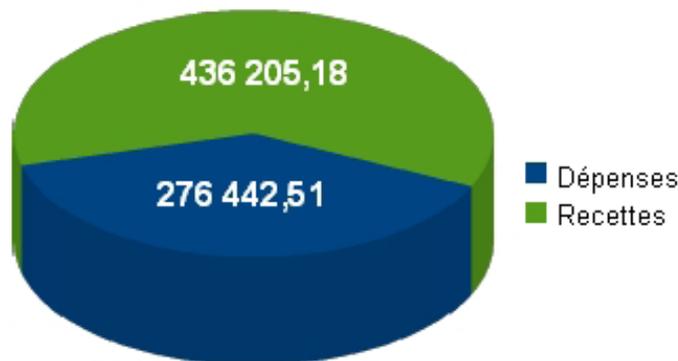
1.6. Son équipe

| | |
|-------------------------------|---------------------|
| Directeur | Stéphane LORIOT |
| Chargé de missions | Cédric MALRAISON |
| Chargé de communication / SIG | Anne-Charlotte JEAN |
| Secrétaire / Comptable | Isabelle BOUCHOULE |

2. Bilan financier

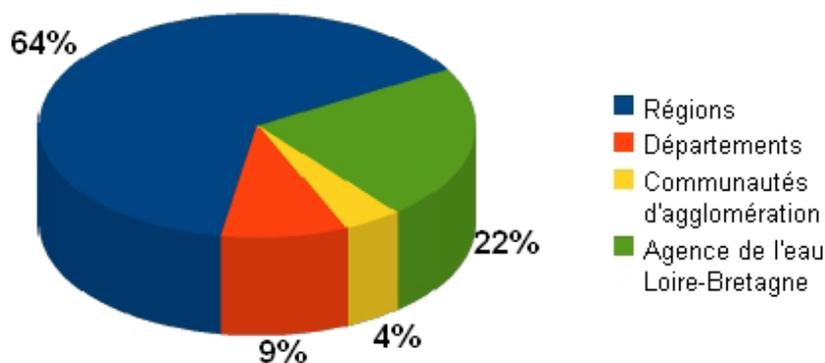
Le compte administratif 2009 affiche un résultat d'exercice excédentaire de 159 762,67 €. Cet excédent s'explique par la non réalisation d'études programmées en 2009. En effet, l'étude sur les volumes prélevables a été différée suite à la délimitation tardive du projet de Zones de Répartition des Eaux (ZRE) sur le bassin de la Vienne. De plus, les dépenses de publications ont été inférieures aux prévisions et les financements prévus pour la réalisation d'études supplémentaires dans le cadre de la révision du SAGE Vienne n'ont pas été mobilisés.

Le compte administratif 2009, présente également une disparité entre l'investissement et le fonctionnement inhérent aux missions de l'Etablissement. L'investissement représente 16,5% des dépenses globales.



Ne disposant pas de fiscalité propre, l'EPTB Vienne perçoit pour son fonctionnement et pour le déploiement du programme d'actions, des participations des collectivités adhérentes et des subventions de l'agence de l'eau Loire Bretagne. Cette dernière finance principalement la mise en oeuvre du SAGE Vienne ainsi que les actions de communication.

Répartition des financements



3. Les principales actions de 2009

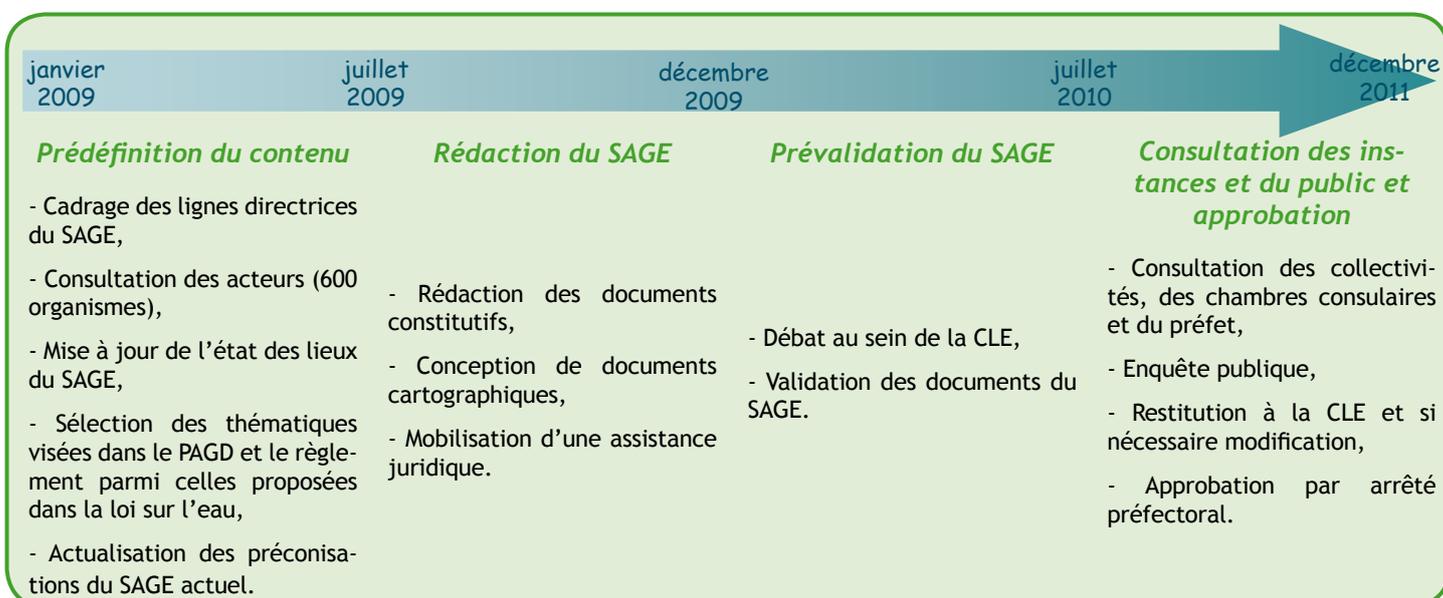
3.1. Mise en œuvre du SAGE Vienne



● Révision du SAGE Vienne

Afin d'assurer la cohérence avec les dispositions de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 et avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du Bassin Loire Bretagne approuvé le 18 novembre 2009, une mise en conformité du SAGE Vienne est requise avant le 31 décembre 2011.

La révision du SAGE Vienne a représenté une part importante de l'activité de l'Etablissement en 2009. Cette révision a été engagée dès le mois de janvier et se poursuit sur l'année 2010.



Le bureau de la CLE, ainsi que le comité technique ont été régulièrement mobilisés notamment pour la production du PAGD et du règlement.

En plus de ces réunions de travail, les MISE (Mission Interservices de l'Eau) ainsi que d'autres acteurs spécifiques comme EDF ont été rencontrés dans la cadre de la révision du SAGE.



Bureau de la CLE

L'un des temps forts de cette révision concerne la consultation de 600 organismes du bassin afin d'identifier les constats, atteintes et propositions pour améliorer la ressource en eau. Plus de 150 contributions ont été recueillies et traitées pour alimenter le contenu du SAGE.

Par ailleurs, des études particulières ont été réalisées afin d'acquérir des données supplémentaires, utiles à la réalisation du nouveau SAGE. Il s'agit notamment de :

- l'identification des ZHIEP* et ZGSE** ;
- l'inventaire des ouvrages engendrant des impacts significatifs sur la continuité écologique ;
- la définition du taux d'étagement.

*Les ZHIEP sont des zones humides « dont le maintien ou la restauration présente un intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant, ou une valeur touristique, écologique, paysagère, cynégétique particulière ». Un plan d'action pour la préservation, la gestion et la reconquête de ces zones doit être élaboré.

**Les ZGSE sont des zones humides ayant un rôle vis-à-vis de la ressource en eau (fonctions hydrologiques et biogéochimiques) et sur lesquelles des servitudes peuvent être instaurées.

● Animation de la CLE

En dehors de la révision du SAGE Vienne, la CLE a été sollicitée pour délivrer en avril un avis sur le projet de SDAGE. Ainsi un travail approfondi a été engagé sur le contenu du SDAGE pour que les orientations de gestion de l'eau soient en phase avec les problématiques rencontrées sur le bassin.

● Arrêté du 4^{ème} programme sur les zones vulnérables

Les représentants du SAGE ont participé à la définition du 4^{ème} programme d'action en Zones Vulnérables mis en place dans le département de la Vienne. Ce programme qui fixe des dispositions réglementaires, est entré en vigueur le 20 juillet. Il fixe notamment des obligations en terme de mise en place de CIPAN (Culture Intermédiaire Piège A Nitrates) et de bandes enherbées.

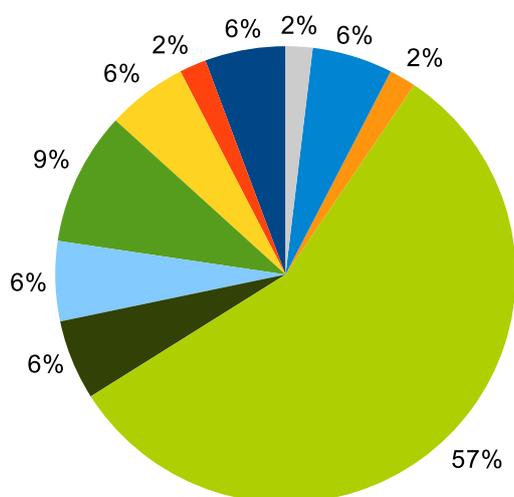
● Avis sur les dossiers réglementaires

Les services de l'Etat transmettent à la CLE les dossiers d'autorisation pour avis et les dossiers de déclaration pour information, afin qu'elle s'assure que les décisions administratives prises dans le domaine de l'eau sont compatibles avec le SAGE Vienne.

Dossiers Déclaration en 2009

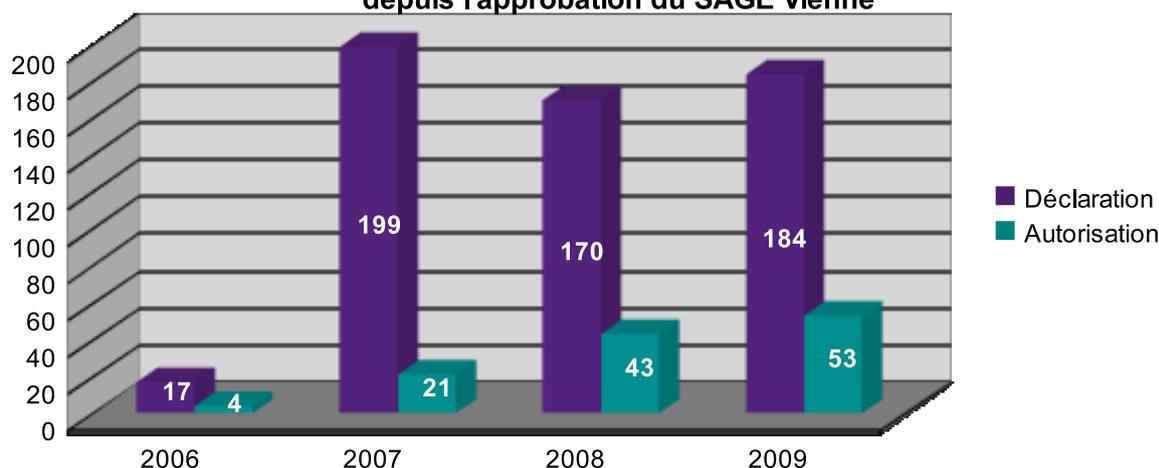


Dossiers Autorisation en 2009



- renouvellement de concession / réhabilitation ouvrages hydrauliques
- vidange de plans d'eau
- urbanisation - imperméabilisation des sols
- travaux sur cours d'eau - DIG
- introduction d'espèces réglementées (esturgeons)
- prélèvements en rivière
- gestion des eaux pluviales
- régularisation / renouvellement autorisation PVT / création plan d'eau
- création / renouvellement autorisation pisciculture
- épandage de boues de STEP
- création de périmètre de protection AEP
- assèchement, remblai zone humide
- ICPE

Evolution du nombre de dossiers reçus depuis l'approbation du SAGE Vienne



• Communication du SAGE Vienne

• Journée de la gestion de l'eau et de l'irrigation

Le 15 janvier 2009, l'Etablissement Public du Bassin de la Vienne a participé à la journée de la gestion de l'eau et de l'irrigation dans le département de la Vienne organisée par l'association des irrigants de la Vienne (ADIV). Cette journée a été l'occasion de présenter les objectifs de débits d'étiage sur l'Envigne et l'Ozon déterminés par la CLE du SAGE Vienne.

• Lettre d'information

La Lettre d'information du SAGE Vienne est publiée chaque année afin de retracer les étapes de la mise en œuvre du SAGE. Ainsi, la 6^{ème} lettre d'information, principalement consacrée à un bilan à mi-parcours du SAGE, a été publiée en juin 2009.



• Intervention auprès de BTS GEMEau

Le 17 décembre, l'EPTB Vienne est intervenu auprès d'une classe de 1^{ère} année de BTS Gestion et Maîtrise de l'eau afin de leur présenter le SAGE Vienne.

- **Séminaire zones humides**

Un séminaire sur les « Zones Humides et Têtes de Bassin Versant » s'est déroulé, les 10 et 11 juin à Nedde (87). Il était organisé par La Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels et l'Agence de l'eau Loire Bretagne, dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature. L'EPTB est intervenu au titre de la politique conduite à travers le SAGE Vienne.



Séminaire zones humides à Nedde

3.2. Appui à la mise en place de procédures de gestion de l'eau sur le bassin

- **Appui à la rédaction du Contrat de rivière Sédelle**

L'appui à l'élaboration du contrat de rivière Sédelle a été engagé en 2008 et s'est poursuivi durant toute l'année 2009. L'Etablissement a apporté une assistance sur l'organisation de la rédaction du document ainsi que son appui pour l'amélioration de l'articulation des textes et des objectifs et actions proposés. Le dossier ainsi constitué a été validé en mai par le Comité de rivière et a ensuite obtenu l'agrément «Contrat de rivière» à l'automne 2009.



Rivière Sédelle

- **Evaluation des besoins pour favoriser la mise en œuvre de la DCE**

L'EPTB Vienne participe à l'évaluation des besoins en personnel pour la mise en œuvre du programme de mesure de la DCE (Directive Cadre sur l'Eau) en Poitou-Charentes. Ce travail, coordonné par Réseau TEE (Territoire-Emploi-Environnement), est mené en concertation avec l'Agence de l'Eau, les représentants des SAGE Clain et Thouet ainsi que la Région Poitou-Charentes. Il doit aboutir à l'identification des besoins humains par sous-bassin.

- **Contrat territorial Vienne amont**

L'EPTB Vienne co-coordonne avec le PNR Millevaches en Limousin, le contrat territorial Vienne amont. Cette démarche, initiée en 2007 par le PNR, concerne un territoire de plus de 2 000 km² sur la tête du bassin. Il associe une dizaine de porteurs de projet (associations, communes, Etablissements Publics de Coopération Intercommunale,...).

Compte-tenu de l'envergure du projet, le PNR et l'Etablissement se sont associés pour renforcer l'animation et la coordination des dispositions notamment en terme d'appui aux maîtres d'ouvrages et de communication.

- **Gestion de la Briance**

L'Etablissement a initié, auprès des responsables du syndicat intercommunal d'aménagement de la Briance, une démarche en vue d'organiser la gestion de l'eau sur le bassin et de définir un programme d'actions et de gestion des eaux et milieux aquatiques.

3.3. Conduite d'études structurantes sur l'ensemble du bassin

● Fonctionnalités des zones humides

L'EPTB Vienne a animé un groupe de pilotage associant divers acteurs de l'eau (collectivités, administrations, chambres d'agriculture, associations,...) visant à évaluer les fonctionnalités des zones humides sur le bassin de la Vienne et à identifier des zones à contraintes environnementales.

Ce travail s'est appuyé sur l'inventaire des zones à dominante humide. Il s'est également traduit par le recrutement d'un stagiaire, Julien JARLETON, étudiant en master 2 «Ingenierie des hydrosystèmes et des bassins versants» à l'université de Tours, qui a apporté son concours pour définir la méthodologie d'identification de ces zones.

Ce travail a abouti à la définition de la fonctionnalité des zones humides du territoire (13 000 km²) et à l'identification sur le territoire du SAGE Vienne des ZHIEP* et ZSGE**.



Tourbière du Plateau de Millevaches

**Les ZHIEP sont des zones humides « dont le maintien ou la restauration présente un intérêt pour la gestion intégrée du bassin versant, ou une valeur touristique, écologique, paysagère, cynégétique particulière ». Un plan d'action pour la préservation, la gestion et la reconquête de ces zones doit être élaboré.*

***Les ZSGE sont des zones humides ayant un rôle vis-à-vis de la ressource en eau (fonctions hydrologiques et biogéochimiques) et sur lesquelles des servitudes peuvent être instaurées.*

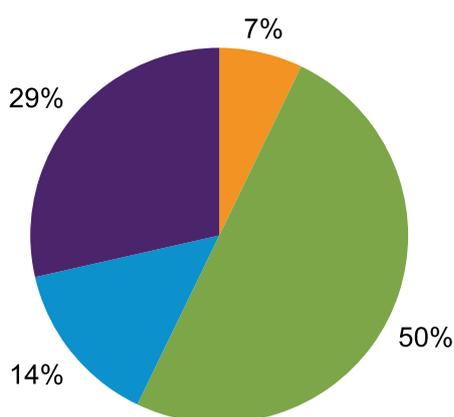
● Coordination de la lutte contre les plantes invasives sur le bassin

L'EPTB Vienne a poursuivi le travail sur l'organisation de la coordination de la lutte contre les plantes invasives sur le bassin de la Vienne. Ce travail consiste à fédérer l'ensemble des acteurs impliqués dans ce projet et à organiser et homogénéiser les dispositifs existants afin d'augmenter l'efficacité des actions à l'échelle du bassin de la Vienne.

3.4. Assistance et conseil aux porteurs de projets

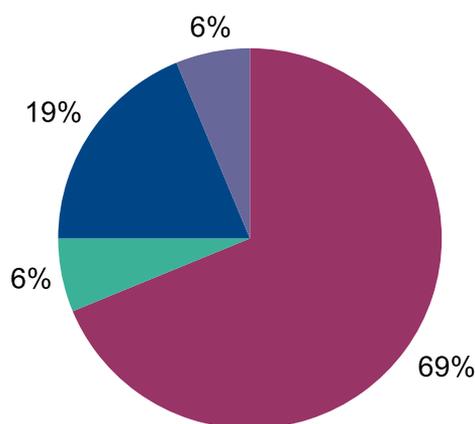
Tout au long de l'année, l'Etablissement a accompagné différents porteurs de projets sur le bassin de la Vienne, dans des domaines variés. L'assistance et les conseils prodigués ont pour but de faciliter la mise en œuvre par les porteurs de projets des actions en faveur de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Catégories de bénéficiaires des prestations d'assistance conseil



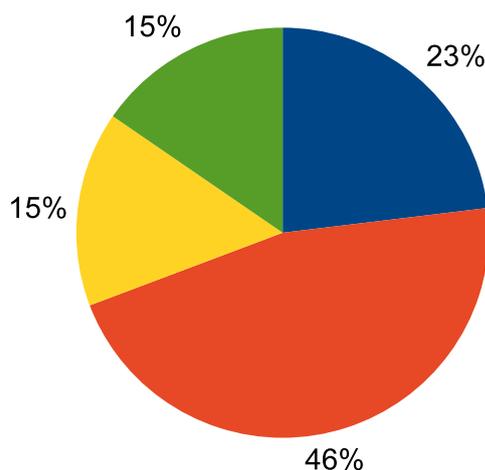
- commune
- syndicat de rivière
- communauté d'agglomération
- privé

Domaines de compétences sollicités



- technique
- management
- communication
- juridique
- technique / juridique

Départements bénéficiaires des prestations d'assistance conseil



- Haute Vienne
- Vienne
- Creuse
- Charente

3.5. Communication et sensibilisation

● Newsletter trimestrielle

Une newsletter est diffusée chaque trimestre par mail aux partenaires, afin de les informer de l'avancement des dossiers en cours.

● Documentaire France 3 Limousin

Afin de promouvoir le guide sur les économies d'eau dans les bâtiments et espaces publics, l'Etablissement est intervenu le 9 février sur l'émission «7 à dire» de France 3 Limousin.

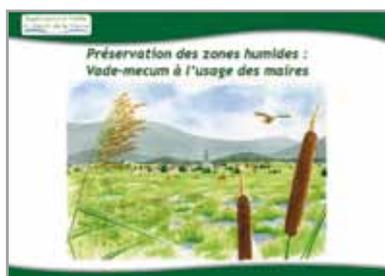


Site internet

Le site internet de l'EPTB Vienne, créé en octobre 2008, est régulièrement mis à jour et présente notamment l'actualité du bassin de la Vienne. Ce site propose également un Espace Pro destiné aux élus du Comité syndical, aux membres de la CLE et aux partenaires de l'Etablissement afin qu'ils puissent accéder aux éléments techniques concernant la gestion de l'eau du bassin.

Adresse du site : www.eptb-vienne.fr

● Guide sur la préservation des zones humides



L'EPTB Vienne a édité un guide sur la préservation des zones humides destiné aux élus. La réalisation de ce guide fait suite à une étude sur la prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme et à des demandes émanant d'élus.

Il a pour vocation de fournir aux élus des pistes et de décrire les procédures existantes en faveur de la protection des zones humides. De plus, en accompagnement de ce guide, l'EPTB Vienne met à la disposition des élus différents outils (extrait de règlement de PLU, diffusion de l'inventaire des zones à dominante humide, ...) visant à faciliter leurs démarches.

● Intervention sur les inondations

Un diagnostic réalisé en 2008, a mis en évidence une exposition importante au risque d'inondations conjugué à un déficit d'information de la population, pour 8 communes du bassin de la Vienne. Ainsi, les communes concernées ont été contactées par l'Etablissement et ont pu, si elles le souhaitent, bénéficier d'assistance pour la réalisation de Plan Communaux de Sauvegarde (PCS) et de Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

● Visite de seuils et barrage

L'EPTB Vienne est engagé dans une démarche visant à évaluer les conditions d'une reconquête de la Vienne par les poissons migrateurs. Dans ce cadre, les élus et acteurs locaux ont été conviés à une visite organisée par l'Etablissement le 7 juillet, à la station de comptage du barrage de Chatellerault et concernant les travaux d'équipement en passes à poissons de 2 seuils à Bonneuil-Matours (86).



● Journée technique : «Les collectivités locales et les économies d'eau»

Le 1er avril, l'EPTB Vienne a participé à la Journée Technique « Les collectivités locales et les économies d'eau » organisée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne au Palais des congrès du Mans.

Cette journée a été l'occasion de promouvoir le guide sur les économies d'eau dans les bâtiments et espaces publics. Durant la journée de nombreux thèmes ont été abordés, comme la gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable, la réutilisation des eaux de pluies, le diagnostic et les économies dans les bâtiments publics...

3.6. Participation à des groupes de travail interrégionaux

● Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin

L'Etablissement est membre de l'Association Française des Etablissements Publics Territoriaux de Bassin (AFEPTB) qui a pour principales missions d'assurer les échanges d'informations entre les élus responsables d'EPTB ou encore de représenter les EPTB aux niveaux national et européen.

Dans ce cadre, l'EPTB Vienne participe aux réunions des directeurs d'EPTB, ainsi qu'à des réunions thématiques. Il a également pu s'investir plus spécifiquement sur la thématique zones humides dans le cadre de l'élaboration du Plan d'action pour la sauvegarde des zones humides.

Les projets de loi concernant le Grenelle de l'environnement 2 ou la réforme des collectivités, ont notamment appelés à diverses contributions de l'Etablissement.

● Groupe de travail Loire Bretagne Plantes envahissantes

L'Etablissement siège également au sein du groupe de travail «Loire Bretagne plantes envahissantes» animé par la fédération des conservatoires d'espaces naturels. L'objectif de ce groupe de travail est d'apporter des réponses scientifiques et techniques adéquates aux interrogations des acteurs de terrain et d'élaborer une stratégie de lutte cohérente. Ainsi, l'EPTB a participé à deux réunions du groupe en 2009 à Orléans.

3.7. Suivi et évaluation des procédures notamment via le tableau de bord

● Tableau de bord du Sage Vienne 2008

Le tableau de bord 2008 du SAGE Vienne compte 55 descripteurs renseignés sur un total de 66 (dont 3 créés en 2007). Les études menées dans le cadre du SAGE Vienne (inventaire des zones à dominante humide), les travaux d'étudiants en groupe de projet tuteuré, les stages (diagnostic de gestion du risque inondation) ainsi que la collaboration de nombreux organismes détenteurs de données, ont permis de renseigner de nombreux indicateurs.





Conception - Réalisation : Etablissement Public du Bassin de la Vienne
3, place du 11 novembre
87220 FEYTIAT

Tel : 05 55 06 39 42
Fax : 05 55 30 17 55
www.eptb-vienne.fr

**Etablissement Public
du Bassin de la Vienne**

Crédits des illustrations :

EPTB Vienne, Syndicat Intercommunal d'Aménagement de la Sédelle, Cazine et BREzentine (SIASEBRE), Conseil Général de la Vienne

Impression :

200 exemplaires

mars 2010

Partenaires :



Etablissement Public du Bassin de la Vienne



Etablissement public du Bassin de la Vienne
3, place du 11 novembre
87220 FEYTIAT



Tel : 05 55 06 39 42
Fax : 05 55 30 17 55
email : epbv@epbv.fr

www.eptb-vienne.fr



Imprimé sur papier recyclé, certifié PEFC